ecampus Ontario

Programme d'adoption de REL en français

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 4.0 International.

Financé par Ontario

Cible :

200 adoptions de ressources en français, en provenance de la liste de ressources éducatives libes (REL) en français.

Pourquoi?

Le Programme d'adoption de REL en français soutient la découverte, l’adoption et l’utilisation des ressources éducatives libres (REL). L’objectif du programme est de sensibiliser le secteur de l’éducation postsecondaire de l’Ontario à l’utilisation de ces ressources gratuites. Les données fournies par les adoptants dans le rapport d’adoption nous aideront à suivre les économies réalisées par chaque établissement pour les apprenants.

Qu’est-ce que l’adoption de REL?

L’utilisation d’une REL dans une expérience éducative telle qu’un cours, un atelier ou une leçon pour aider l’apprenant à atteindre les résultats d’apprentissage.

Ce que feront les adoptants des REL?

Les adoptants sélectionnent une REL de la liste de REL en français et l’utilisent dans un cours qu’ils donnent dans n’importe quel établissement postsecondaire public en Ontario pendant les semestres d’automne 2023, d’hiver ou printemps 2024. Lorsqu’ils ont terminé, les adoptants soumettent un rapport d’adoption en fournissant les détails des REL adoptées et du cours dans lequel elles sont utilisées.

Qui participera?

Les enseignants, les concepteurs pédagogiques ou les experts en la matière détenant un diplôme d’études supérieures dans un domaine en particulier et qui enseigneront pendant les semestres d’automne 2023, d’hiver ou printemps 2024. Ils sélectionneront et examineront les REL de la collection de REL en français et fourniront l'accès aux informations nécessaires pour remplir le rapport d'adoption.

Les participants au programme d’intégration des REL qui pratiquent l’adoption de REL peuvent participer à divers services de soutien à l’adoption et doivent se déclarer directement au moyen du formulaire d’adoption du Programme d'adoption de REL en français sur le site web. Le financement des rapports d’adoption est réservé aux adoptions de REL qui font partie de la liste de REL en français.

Les participants au programme doivent :

- résider en Ontario;
- enseigner dans un collège, une université ou un institut autochtone de cette province qui bénéficie d’une aide publique;
- accepter d’utiliser les REL dans le cadre d’une expérience éducative telle qu’un cours, un atelier ou une leçon afin d’aider les apprenants à atteindre les résultats d’apprentissage dans des cours uniques;
- être mobilisés pour enseigner dans un collège, une université ou une institution autochtone bénéficiant d’une aide publique pendant les semestres d’automne 2023, d’hiver ou printemps 2024 dans les différents cours sur les mêmes sujets, tels que le laboratoire de chimie organique ou les sciences chimiques;
- remplir le formulaire de candidature en tant qu’utilisateur de REL dans les délais indiqués;
- remplir les rapports d’adoption du trimestre d’automne, d’hiver ou printemps et confirmer ainsi l’adoption des REL dans les délais indiqués;
- fournir les renseignements exacts requis pour les rapports d’adoption de REL;
- pour les enseignants travaillant simultanément pour plusieurs établissements postsecondaires, sélectionner tous les établissements pour lesquels ils adoptent une REL afin de remplir les formulaires de candidature;
- tenir compte du fait que le programme d’adoption des REL est limité à 5 REL pour chaque cours unique.

Allocations

Une fois les conditions d’adoption remplies, eCampusOntario versera des honoraires d’un montant de 1 200 $ pour chaque adoption de REL qui figure dans cette liste en reconnaissance du temps consacré par le participant. Les participants intéressés par l’adoption de plusieurs REL peuvent effectuer au plus 5 adoptions pour un total de 6 000 $.

eCampusOntario se réserve le droit de rejeter les demandes d’adoption de REL si le participant ne peut démontrer qu’il répond aux critères définis ci-dessus. Lorsque le nombre de candidats admissibles dépasse le nombre limité d’adoptions de REL pouvant être rémunérées au cours d’un exercice financier, les adoptants de REL seront acceptés dans le programme, en suivant l'ordre de priorité des soumissions.

Pour tous les versements de fonds, les participants devront respecter les échéances du programme. Les fonds seront versés à des moments précis.

Le processus se déroulera comme suit :

1. Les candidats remplissent le formulaire.
2. L’équipe du Programme d'adoption de REL en français évalue les candidatures et les conditions d’admissibilité.
3. Les participants admissibles reçoivent un courriel de confirmation et un formulaire de consentement pour partager les renseignements financiers.
4. Une fois que nous avons reçu votre consentement, n’hésitez pas à choisir n’importe quelle REL dans cette liste et à l’adopter en été 2023, en automne 2023 ou en hiver 2024 dans des cours uniques.
5. Les rapports d’adoption sont remplis dans les délais.
6. L’équipe du Programme d'adoption de REL en français communiquera avec les participants si des renseignements supplémentaires sont nécessaires.
7. Le montant de l’allocation est versé à la fin du semestre (voir le calendrier).

Calendrier pour les adoptants :

	Activité	Semestre	Dates
Adopter les REL	**Inscrivez-vous pour adopter les REL**	semestre automne	**22 novembre 2023**
	Remplissez vos rapports d’automne et soumettez-les ici	semestre automne	**4 décembre 2023**
	L’allocation pour les adoptants du semestre d’automne sera versée	semestre automne	**22 décembre 2023**
	Inscrivez-vous ici pour adopter les REL	semestre hiver	**26 janvier 2024**
	Remplissez vos rapports d’hiver et soumettez-les ici	semestre hiver	**2 février 2024**
	L’allocation pour les adoptants du semestre d’hiver sera versée	semestre hiver	**1er mars 2024**
	Inscrivez-vous ici pour adopter les REL	semestre printemps	**8 mars 2024**
	Remplissez vos rapports printemps et soumettez-les ici	semestre printemps	**14 mars 2024**
	L’allocation pour les adoptants du semestre printemps sera versée	semestre printemps	**29 mars 2024**

fsl@ecampusontario.ca

Financé par

Ontario